



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 23 JUIN 2022**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

**Le jeudi 23 juin 2022 à 17h30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le vendredi 17 juin 2022, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).**

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT  
Mme EROL  
M. ISARE

Mme BERTHOUT  
Mme GABADOU  
Mme LEMARDELEY

M. CIVEL  
Mme HACKE

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Anne BIRABEN à M. Alexandre BARRAT  
Mme Carole HOOGSTOËL à M. Edouard CIVEL  
Mme Marine ROSSET à Mme Marie-Christine LEMARDELEY  
M. Philippe BOUCHET à M. Alexandre BARRAT  
M. Pierre CASANOVA à M. Benjamin ISARE  
M. Laurent AUDOUIN à Mme Marie-Christine LEMARDELEY à partir du point 19

M. Pierre CASANOVA arrive lors de la mise en discussion du point 19.

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance lors de la mise en discussion du point 27 (18h38) et donne pouvoir à M. Edouard CIVEL.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

## **I - ORDRE DU JOUR DÉFINITIF**

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022
- 3 - 2022 DAC 296 - Subvention (180.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e).
- 4 - Vœu rattaché à la délibération DAC 296 relatif à la revalorisation de la subvention allouée à l'association Musique Sacrée à Notre-Dame-de-Paris.
- 5 - 2022 DAE 119 - Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).
- 6 - 2022 DASCO 37 - Caisses des écoles et collèges publics – Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges.
- 7 - 2022 DASCO 39 - Caisses des écoles (5e) – Avenant à la convention 2022- 2024 et ajustement de la subvention 2022 (2.251.946 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 8 - 2022 DASCO 46 - Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451.217,40 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome.
- 9 - 2022 DASCO 57 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022.
- 10 - 2022 DASCO 62 - Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année scolaire 2022- 2023.
- 11 - 2022 DDCT 35 - Subvention (10.000 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 5e arrondissement.
- 12 - 2022 DEVE 22 - Appel à Projets PARIS SEME 2 – Subventions en investissement (224 272 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.
- 13 - 2022 DEVE 42 - Subventions (95 000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.
- 14 - 2022 DFPE 55 - Subventions (9 354 918 euros) et avenant s n° 1 avec Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19è) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 15 - 2022 DFPE 105 - Subventions (10 140 euros) – avenant s à conventions - à quatre associations, pour le développement d'activités partagées et ludiques parents- enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance à Paris Centre et dans les 5e, 11e, 12e et 14e arrondissements.
- 16 - 2022 DFPE 108 - Subvention (412 545 euros), avenant n° 1 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte-Lucie (5e).
- 17 - 2022 DILT 6 - Avenant n° 1 à la convention du 21 novembre 2021 relative à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société PHOTOMATON SAS pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques – autorisation de signature.
- 18 - 2022 DJS 5 - Subventions (18 600 euros) à 8 associations sportives (5e).
- 19 - 2022 DJS 85 DDCT - Subventions (226 000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e ) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

- 20 - 2022 DLH 148 - Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.
- 21 - 2022 DSOL 27 - Subventions (37 600 euros) à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.
- 22 - 2022 DSP 47 - Dotations (1 805 347 euros) et avenants pour le financement des Centres de Planification et d'Éducation Familiale/Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif à Paris Centre et dans les 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 20e arrondissements.
- 23 - Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2022.
- 24 - 2022 DTEC 26 - Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public.
- 25 - 2022 DVD 55 DDCT - Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif. Subventions d'investissement à 10 associations (montants : 173 541 euros en investissement) et conventions associées.
- 26 - 2022 DVD 59 - Convention d'occupation du domaine public à Paris avec la Société d'Études et d'Aménagement des Anciennes Carrières des « Capucins » (SEADACC).
- 27 - 2022 DVD 69 - Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire.
- 28 - Vœu relatif à la dénomination d'une place en hommage à Radhia NOVAT, dite Miss. Tic, pionnière du Street art (rue Buffon).
- 29 - 2022 DAC 32 - Subventions (395.975 euros), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).
- 30 - 2022 DAC 40 - Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).
- 31 - 2022 DAC 189 - Subvention (7.000 euros) à l'association Photo Saint- Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e).
- 32 - 2022 DAC 285 - Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes.
- 33 - Vœu relatif au rétablissement des cours « Paris Santé Nature » au Gymnase Lucien Gaudin.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous propose de démarrer. J'ai les pouvoirs de Carole Hoogstoël, qui a donné pouvoir à Édouard Civel, Marine Rosset qui a donné pouvoir à Marie-Christine Lemardeley, Pierre Casanova qui va nous rejoindre à 18 h 30, qui a donné pouvoir à Benjamin Isare, Anne Biraben et Philippe Boucher qui ont donné pouvoir à Alexandre Barra. Il est exceptionnel d'avoir le droit d'avoir deux pouvoirs. Il s'agit d'une disposition de la Ville de Paris, valable jusqu'en juillet. Après, nous revenons à un pouvoir par personne.

Nous pouvons donc valablement délibérer, car le quorum est atteint.

## **II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

**Mme Florence BERTHOUT**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, propose que Mme Violaine HACKE, conseillère d'arrondissement, chargée des collèges et lycées, de la jeunesse, du sport, de la mémoire et du monde combattant, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Violaine HACKE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2022**

Mme Florence BERTHOUT : Le procès-verbal du 16 mai n'appelle-t-il pas des remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT : Notre collègue Pierre Casanova va nous rejoindre d'ici une trentaine de minutes. Je propose de passer tout à l'heure les délibérations qu'il va rapporter. Vous avez le BS, la DAC 32, la DAC 40, la DAC 189 et la DAC 285.

### **IV - 2022 DAC 296 - SUBVENTION (180.000 EUROS) ET AVENANT AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE SACRÉE À NOTRE DAME DE PARIS (5E).**

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter une délibération qu'il aurait dû rapporter, mais il ne peut pas, car il est au conseil d'administration de cette association culturelle. Voilà pourquoi je la rapporte. Je vous prie d'aller page 2, à la DAC 296. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 182 000 euros et un avenant avec l'association Musique sacrée à Notre-Dame de Paris, c'est le nom de l'association. Nous la connaissons, elle est absolument remarquable. Elle a été créée en 1991 par la Ville, le ministère de la Culture, et l'Association diocésaine de Paris. Elle est héritière d'une grande tradition de plus de 850 ans d'existence. Il s'agit d'une école de chant ouverte pour tous les âges. Après l'incendie de Notre-Dame, elle a été hébergée par Saint-Germain-L'auxerrois et ce contexte a occasionné des difficultés tout à fait inédites pour stabiliser les finances de l'association.

La délibération fixe le montant de la subvention à 180 000 euros, c'est-à-dire 10 000 euros en moins que ce qu'il y avait l'année dernière. Pour les raisons que je viens de vous expliciter, je vous propose un vœu que vous avez à la fin de l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. Est-ce que vous l'avez tous ? Chère Nazan ? Le vœu propose que le montant de la subvention soit à un niveau équivalent à celui de l'année dernière. Nous ne faisons pas du jusqu'au-boutisme, mais pour une association de cette qualité, une école de chant absolument remarquable qui a souffert les conséquences de l'incendie de Notre-Dame, ne pas baisser le niveau de subvention me paraîtrait être le minimum. Je vous propose de voter l'attribution de la subvention, pour ne pas freiner ou interdire l'attribution de cette subvention. Je vous propose de voter la DAC 296, compte tenu du travail exceptionnel de cette association. Avis unanime à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13 (dont 5 pouvoirs)

Pour : 12

NPPV : 1 (M. CASANOVA)

### **V - VŒU RATTACHÉ À LA DÉLIBÉRATION DAC 296 RELATIVE À LA REVALORISATION DE LA SUBVENTION ALLOUÉE À L'ASSOCIATION MUSIQUE SACRÉE À NOTRE-DAME-DE-PARIS.**

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie de bien vouloir adopter le vœu que je viens de déposer, qui vise à remettre la subvention au niveau de l'année dernière. Nous avons eu le président de l'association, je le précise, Musique sacrée à Notre-Dame, qui est d'accord avec ce vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vais être obligée de voter contre ce vœu, car je me suis renseignée auprès de ma collègue Carine Rolland qui pense qu'il est impossible de revenir sur cet arbitrage qui est dû aux contraintes de budget, donc ce n'est pas contre cette association, mais il s'agit de contraintes budgétaires de la Ville de Paris. Je vote contre, ainsi que Marine Rosset.

Mme Florence BERTHOUT : Je regrette. À la limite, que vous ne preniez pas part au vote, mais à 10 000 euros près, il s'agit d'une association qui a souffert encore une fois de l'incendie et la Ville de Paris qui a débloqué des dizaines de millions d'euros pour les travaux pourrait mettre 10 000 euros pour une association qui fait vivre

Notre-Dame, et qui fait vivre cette tradition multiséculaire du chant, car il s'agit d'une des plus anciennes écoles de chant au monde.

Avis favorable moins deux votes contre, celui de Madame Lemardeley et celui de Marine Rosset.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13 (dont 5 pouvoirs)

Pour : 11

Contre : 2 (Mmes LEMARDELEY et ROSSET)

#### **VI - 2022 DAE 119 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (5.000 EUROS) À L'ASSOCIATION COMITÉ QUARTIER LATIN (5E).**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Monsieur Benjamin Isare qui va rapporter la DEA 119.

**M. Benjamin ISARE** : La DAE 119 propose une subvention de fonctionnement de 5000 euros à l'association Comité Quartier latin, que nous connaissons tous très bien. Cette subvention est demandée pour la préparation de nouveaux projets 2022, et en particulier autour d'une conférence sur l'histoire de l'édition et la visite des jardins urbains alimentaires, en association avec Agro ParisTech, et une conférence sur l'intrigante façade de la bibliothèque Sainte-Genève. Je vous propose de voter favorablement pour cette subvention.

**Mme Florence BERTHOUT** : Tout le monde est-il favorable ? Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vais rapporter successivement trois délibérations, il s'agit de la Caisse des écoles, que je préside, d'abord la DASCO 37.

#### **VII - 2022 DASCO 37 - CAISSES DES ÉCOLES ET COLLÈGES PUBLICS - CONVENTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Il s'agit de conventions-cadres tripartites, que nous serons amenés à passer avec la Caisse des écoles, collège et Ville de Paris, dans le cadre du transfert de la restauration scolaire à la Caisse des écoles que je préside, pour Queneau, d'une part, cela se fait actuellement, nous sommes en train de préparer cela activement et cela sera opérationnel complètement au mois de septembre. Au début, je pensais que c'était des conventions qui s'imposaient, mais il s'agit de conventions-cadres. Je ne vais pas aller dans le détail, mais lorsque les conventions seront à nouveau soumises au Conseil d'arrondissement, les conventions définitives, nous proposerons de corriger certains aspects de cette convention. La philosophie est bonne globalement.

Par exemple, si vous lisez l'article 5, vous verrez qu'il stipule que la Caisse des écoles peut assurer des prestations complémentaires au sein du collège, notamment pour proposer un repas ou une collation avant et après les conseils d'administration de collèges. Depuis que je suis maire, et même depuis que je suis élue, je n'ai jamais vu des collations qui étaient proposées pour des conseils d'administration de qui que ce soit. Je ne sais pas quand vous avez vu cela à Alviset. J'ai vu des petits gâteaux, mais s'il s'agit de repas, cela est un peu compliqué. Les petits salés et les petits sucrés, Madame Lemardeley, ce ne sont pas des collations.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je ne dis pas que je défends, je dis juste que je l'ai vu une fois.

**Mme Florence BERTHOUT** : Et il y a des petites inexactitudes. Par exemple, la convention veut recenser les effectifs employés par la Caisse des écoles au service de la restauration ou du collège. Il faudra corriger un peu. Ayez tous en tête que la cuisine qui fournit l'école et le collège Rognoni fournit en même temps l'école maternelle Poissy. Donc cela sera difficile. Nous allons faire évidemment quelques correctifs, mais je vous propose d'adopter favorablement cette convention-cadre. J'ajoute que les conditions de préparation du transfert de la restauration, je l'ai déjà dit, de Queneau, à la Caisse des écoles, se passent dans des conditions très satisfaisantes,

avec les deux volets que vous avez bien en tête, les travaux très lourds, mais aussi, les menus qui sont adossés sur les menus que nous servons dans toutes les écoles. Avis favorable, j'imagine, tous, chers collègues ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**VIII - 2022 DASCO 39 - CAISSES DES ÉCOLES (5E) – AVENANT À LA CONVENTION 2022- 2024 ET AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2022 (2.251.946 EUROS) AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Pour la DASCO 39, il s'agit d'ajuster la subvention 2022 versée à la Caisse des écoles au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, pour tenir compte du transfert de cette restauration Queneau à la Caisse des écoles, concernant les trois derniers mois. La subvention est portée à 2 251 946 euros, autrement dit, un ajustement de la subvention de plus de 51 946 euros. Tout cela est parfaitement conforme à nos accords. Je vous propose d'adopter favorablement cette délibération. Cela vous convient-il ? Je vous remercie, adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**IX - 2022 DASCO 46 - COLLÈGES PUBLICS - MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PARIS POUR 2022 (451.217,40 EUROS) AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DE CERTAINS COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME.**

**Mme Florence BERTHOUT :** La dernière délibération, la 46, est la conséquence de la précédente délibération. Même si les montants ne sont pas tout à fait les mêmes, mais il y a des explications techniques, la subvention qui était versée au collège sera ajustée à la baisse, c'est le contenu, l'objet de la DASCO 46. Je vous propose d'adopter cette délibération purement technique. Cela vous convient-il ? Adoption à l'unanimité, et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède la parole à Corinne Gabadou qui va nous rapporter la DASCO 57, une délibération somme toute très technique.

**X - 2022 DASCO 57 – AGENTS DE L'ÉTAT LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE – ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2021 ET 2022.**

**Mme Corinne GABADOU :** Merci, Madame la Maire. Cela va être très rapide. Cette délibération concerne les agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE, un établissement public d'enseignement et cela concerne les chefs d'établissement notamment d'Alviset, Raymond Queneau et Rognoni. Il s'agit d'une revalorisation des charges de chauffage des occupants.

**Mme Florence BERTHOUT :** Des charges annexes qu'ils payent. Il s'agit d'un ajustement de charges. Il s'agit d'une délibération technique.

**Mme Corinne GABADOU :** Cela concerne 1 837 euros. Je vous demande de voter pour cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je vous en remercie, chère collègue.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XI - 2022 DASCO 62 - COLLÈGES PUBLICS DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME - ACTUALISATION DES TARIFS DE RESTAURATION DES COMMENSAUX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022- 2023.**

Mme Florence BERTHOUT : DASCO 62, collèges publics dotés d'un service de restauration autonome, là encore, une délibération technique.

Mme Corinne GABADOU : Ce sont les collèges publics dotés d'un service de restauration autonome, actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux, pour l'année scolaire 2022-2023. Je ne savais pas ce qu'était des commensaux. Ce sont des personnes qui mangent à la même table à la cantine, et cela concerne du personnel ouvrier ou du service administratif de catégorie C. Ils doivent payer une partie de leur repas, qui représente 2,50 euros. Pour les personnels de catégorie B, il s'agit de 4,90 euros. Pour le personnel de catégorie A, il s'agit de 7 euros. Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une actualisation des tarifs, merci beaucoup, chère collègue. Avis favorable, j'imagine, de nous tous.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XII - 2022 DDCT 35 - SUBVENTION (10.000 EUROS) À UNE ASSOCIATION AU TITRE DE LA QUOTEPART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.**

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Benjamin Isare qui va nous rapporter la DDCT 35, il s'agit d'une subvention de 10 000 euros versés à une association, au titre de la quote-part du FAL, le Fonds d'animation locale, cher collègue.

M. Benjamin ISARE : Tout à fait, Madame la Maire. Pour entrer dans le détail de cette subvention, cela correspond à la promotion de l'animation culturelle dans le 5<sup>e</sup>, notamment autour des festivals bien connus dans l'arrondissement, que sont le festival Quartier du livre, le salon Livres en vignes et également deux événements à destination des seniors, que sont Les Soleils d'hiver.

Mme Florence BERTHOUT : Ce sont les réceptions organisées à l'attention des seniors au mois de janvier. Avis favorable ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XIII - 2022 DEVE 22 - APPEL À PROJETS PARIS SEME 2 - SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT (224 272 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 12 STRUCTURES INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE.**

Mme Florence BERTHOUT : La DEVE 22, je cède la parole à Monsieur Édouard Civel.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération portant sur des subventions d'investissement pour un certain nombre de structures, qui interviennent dans le secteur de l'agriculture urbaine. Le montant total est de 224 000 euros, mais dans le 5<sup>e</sup>, nous ne sommes concernés que par une des structures, cela ne concerne pas tout Paris. La structure dans le 5<sup>e</sup>, ce sont Les Amis de Raymond, qui va mettre au point une exploitation floricole sur les toits de l'INJS. Il s'agit d'un appel à projets qui avait été mené l'année dernière, dans le cadre des Parisculteurs, et nous allons avoir une ferme qui va être pédagogique, sur le toit de l'INJS, qui va permettre de faire de la sensibilisation auprès des élèves, et aussi de permettre de la culture de fleurs qui seront revendues en circuits courts et des événements de sensibilisation où nous pourrons faire participer les habitants du 5<sup>e</sup> sur inscription. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un très joli projet. Nous leur demanderons peut-être de participer à nos fameuses Fêtes des végétaliseurs qui ont lieu deux fois par an, le 21 novembre et le 21 mars, qui sont des

opérations de sensibilisation que nous conduisons avec des partenaires chaque année, sur l'agriculture bio, etc. Avis favorable, j'imagine ?

Je vous en remercie. Il s'agit d'un établissement que nous accompagnons et que nous aimons beaucoup, celui de l'Institut national des jeunes sourds. J'en profite, sur le terrain du handicap, pour vous dire que nous avons fêté hier l'anniversaire, le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Braille, au Panthéon.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XIV - 2022 DEVE 42 - SUBVENTIONS (95 000 EUROS) A 8 ASSOCIATIONS ET 1 ORGANISME POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION DURABLE.**

Mme Florence BERTHOUT : Je cède à nouveau la parole à Édouard Civel, pour la DEVE 40.

M. Edouard CIVEL : Il s'agit à nouveau de subventions à destination d'associations qui font de l'accompagnement pour l'alimentation durable. Pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, ce qui nous concerne, nous avons l'association Biocycle, qui fait de la collecte par vélo triporteur d'invendus alimentaires, de fruits et de légumes essentiellement, quelques plats préparés, auprès de quelques marchés, mais qui ne sont pas dans le 5<sup>e</sup>. Il y a quelques supermarchés de type Biocoop, ou des restaurants d'entreprise. Ces denrées sont ensuite redistribuées avec des associations partenaires dans 5<sup>e</sup> arrondissement, nous pensions notamment à Agorae, l'association étudiante pour Pierre et Marie Curie, Jussieu, nous avons Aurore, une association que nous connaissons bien, la Mie de Pain ou encore Emmaüs. La subvention à cette association Biocycle est d'un montant de 10 000 euros. Il s'agit d'une subvention d'investissement. Je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie, j'émet le souhait que Biocycle puisse travailler avec Epi'sol, l'épicerie solidaire pour les étudiants. Je rappelle que nous travaillons avec la Mie de Pain quotidiennement, puisqu'elle gère le foyer Geneviève de Gaulle Anthoiz, destiné à une quinzaine de femmes en situation de grande précarité que nous accueillons depuis cinq ans au sein même de la mairie, comme vous le savez, sur notre cour d'honneur, et cela se passe très bien.

Avis favorable j'imagine ? Je fais confiance à notre cher Premier adjoint pour prendre l'attache de Biocycle et aider au rapprochement avec notre épicerie solidaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XV - 2022 DFPE 55 - SUBVENTIONS (9 354 918 EUROS) ET AVENANT N° 1 AVEC FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (19È) POUR SES 27 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.**

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Corinne Gabadou qui va nous rapporter la DFPE 55. Il s'agit d'un montant de subvention important accordée à la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour 27 établissements, mais nous sommes concernés, chère Corinne, par un établissement dans le 5<sup>e</sup>, conventionné CAF, bien sûr, la crèche Tambours et trompettes.

Mme Corinne GABADOU : Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous avons un établissement concerné qui est le multi accueil Tambours et Trompettes rue Claude Bernard. Il y a une subvention générale pour tout Paris pour la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, pour ces 27 établissements, qui est d'un montant de 9 354 918 euros, et je demande de voter favorablement pour cette subvention, car nous avons 31 berceaux dans cette crèche Tambours et Trompettes, ce qui nous permet d'accueillir des bébés.

Mme Florence BERTHOUT : Tambours et Trompettes rue Claude Bernard et je félicite notre adjointe qui se bat pour que nous remplissions les berceaux, car pour les remplir, il faut du personnel, et je vous assure que cet enjeu est considérable. Nous avons à peu près un millier de places en crèche dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'arrondissement le mieux pourvu par habitant, mais il faut se battre pour avoir le personnel. Merci beaucoup. J'imagine un avis favorable de tout notre conseil d'arrondissement. Je vous en remercie.



La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XVI - 2022 DFPE 105 - SUBVENTIONS (10.140 EUROS) - AVENANTS À CONVENTIONS - À QUATRE ASSOCIATIONS, POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS PARTAGÉES ET LUDIQUES PARENTS- ENFANTS LES SAMEDIS MATIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À PARIS CENTRE ET DANS LES 5E, 11E, 12E ET 14E ARRONDISSEMENTS.**

Mme Florence BERTHOUT : La DFPE 105, chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : Il s'agit d'une subvention et d'un avenant à la convention pour quatre associations pour le développement d'activités partagées ludiques parents et enfants le samedi matin. En ce qui nous concerne, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, une crèche reste ouverte le samedi matin, avec une animation, c'est la crèche Saint-Séverin, et une association qui est concernée également, qui est Jeux d'enfants, qui a comme montant de subventions 1716 euros, et tous les samedis matin, les parents peuvent venir jouer avec leurs enfants. Il peut y avoir des échanges. La seule chose que l'on puisse regretter, c'est qu'aucune association du 5<sup>e</sup> ne participe, et nous ne savons pas pourquoi, à cette ouverture de crèche le samedi matin, car il y a essentiellement des associations du 11<sup>e</sup>, du 12<sup>e</sup>, du 14<sup>e</sup>, du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'avons que Jeux d'enfants. Je crois qu'une des raisons, c'est que la Ville a souhaité qu'il puisse y avoir, notamment, en l'espèce Jeux d'enfants, une association qui s'inspire de méthodes d'art thérapie, de dramathérapie, pour renforcer les liens parents-enfants, je pense que c'est le fond du sujet concernant Saint-Séverin. Je dois dire qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. J'étais très dubitative en me disant que cela allait être du gardiennage et j'y suis allée à trois reprises. J'insiste sur la qualité des animations qui sont faites par Jeux d'enfants. Cela est remarquable. J'imagine que nous allons tous voter favorablement cette délibération. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XVII - 2022 DFPE 108 - SUBVENTION (412 545 EUROS), AVENANT N° 1 À LA FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (19E) POUR LA CRÈCHE COLLECTIVE SAINTE LUCIE (5E).**

Mme Florence BERTHOUT : La dernière délibération rapportée par notre collègue est la DFPE 108. Il s'agit d'une subvention à la fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise pour la crèche Sainte-Lucie.

Mme Corinne GABADOU : Il s'agit d'une subvention de 412 545 euros. En ce qui nous concerne, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est la crèche Sainte-Lucie qui a 66 berceaux, qui peut accueillir 66 bébés. Elle était impactée par le manque de personnel, mais nous fonctionnons très bien avec eux et je demande un avis favorable sur cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine. Nous avons eu quelques ajustements avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et la Fondation Maison des Champs de Saint-François-d'Assise pour leur demander de participer activement à la commission d'admission des places en crèche, car ce sont des lieux où les directrices échangent des informations sur les parents et ces commissions permettent non seulement d'attribuer des places en crèche, mais surtout d'ajuster les attributions au plus près des préoccupations et des situations personnelles et géographiques des parents. Cela fonctionne de mieux en mieux. Avis favorable, j'imagine, de chacune et de chacun d'entre vous, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XVIII - 2022 DILT 6 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 21 NOVEMBRE 2021 RELATIVE À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ PHOTOMATON SAS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE PHOTOCOPIEURS ET DE CABINES PHOTOGRAPHIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur le Premier adjoint, une délibération DILT 6 extrêmement technique.

Un intervenant : Merci, Madame la Maire. Il s'agit simplement de proroger la convention avec Photomaton SAS. Tout simplement, nous allons refaire un marché public sur les photomatons, car nous allons avoir besoin d'une transmission automatique avec le service national du renouvellement des papiers d'identité. La convention actuelle avec Photomaton doit prendre fin en novembre. Le nouveau marché public n'est pas encore prêt et la convention est prorogée de quatre mois, jusqu'à mars 2023. Nous aurons d'ici là peut-être un nouveau prestataire.

Mme Florence BERTHOUT : Avenant pour proroger une convention, avis favorable, j'imagine de tout le monde, de toute façon, nous n'avons pas le choix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XIX - 2022 DJS 5 - SUBVENTIONS (18.600 EUROS) À 8 ASSOCIATIONS SPORTIVES (5E).**

Mme Florence BERTHOUT : Je cède à présent la parole à Violaine Hacke, qui va rapporter la DJS 5, il s'agit de l'attribution de plusieurs subventions à huit associations sportives bien connues de notre arrondissement, chère Violaine.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Huit associations sportives, la première, 1000 euros, pour le lycée Louis-le-Grand, qui permet de réduire le prix des cotisations des élèves qui étaient 158 inscrits cette année et qui leur permet d'acheter du matériel, de volley, de tennis de table, tir à l'arc, maillot, etc. 700 euros à l'association des Boulistes des arènes pour l'organisation de leurs trois compétitions annuelles qui ont eu lieu, cette année, les 1<sup>er</sup> mai, 26 juin et le 18 septembre pour la prochaine, et la gratuité pour certains licenciés qui sont en difficulté, plus le repas annuel au club.

1000 euros pour l'Association de la police de Paris qui permet de payer les loyers de différentes salles dans Paris, du matériel et également les salaires des professeurs. 1500 euros pour le Club de plongée de la piscine Jean Taris qui leur permet de faire un rachat de tout le matériel dont ils ont besoin pour faire plonger leurs adhérents. Horizon Vérité club, 800 euros, pour les compétitions qu'ils font en France et à l'étranger. Ils en ont fait en Italie, par exemple. Les fêtes annuelles, il y a eu Noël, il y a eu une fête de fin d'année, et le loyer des salles qui leur revient à 12 000 euros par an.

Le club du 5<sup>e</sup>, 4100 euros, qui correspond à la location des salles, plus les salaires des professeurs, par suite de soucis avec la baisse des adhérents. Ils ont perdu plus de 60 adhérents cette année. L'association de basket Saint-Médard, 6500 euros, donc ils embauchent et ils forment de nouveaux animateurs pour les enfants, ils font de nombreuses compétitions de basket, qui reprennent, parce qu'ils avaient arrêté avec le Covid, et ils ont besoin d'un renouvellement de leur système informatique. Et enfin, l'École de judo des Mines, pour 3000 euros, la location des salles, les salaires des professeurs, tout ce qui est organisation des compétitions partout en France, qui sont assez nombreuses, et les nombreuses fêtes qu'ils font. Ils font une grande fête de Noël avec un Père Noël, il y a la fête de fin d'année à laquelle nous sommes passées la semaine dernière avec Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, chère collègue. Je te remercie d'avoir veillé avec la Ville à ce que les associations puissent bénéficier de quelques efforts complémentaires. Une partie de ces associations vont participer aux Lutéciennes. Peut-être que tu peux dire quelques mots sur les Lutéciennes.

Mme Violaine HACKE : Cela va avoir lieu le dimanche 11 septembre.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il s'agit d'une grande tradition. Il va y avoir une tombola. Et la veille, il y aura la programmation d'un film en direction du jeune public, un film de répertoire. Il s'agit d'un joli moment. J'espère que nous retrouvons la quasi-totalité de ces associations, car il s'agit d'un moyen de se faire connaître, et tout cela le lendemain du Forum des associations que pilote Benjamin, qui me disait qu'il y avait déjà 150 associations inscrites, avec un village olympique sur la place du Panthéon. Je vous donne cette date qui est très importante, le forum des associations, avec la programmation de cinéma dans les Arènes de Lutèce, avec le lendemain, cette initiation au sport. Merci beaucoup. J'imagine que tout le monde va voter cette belle délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XX - 2022 DJS 85 DDCT - SUBVENTIONS (226.000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC 51 ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (5E , 10E , 11E , 12E , 13E , 14E , 18E , 19E , 20E ) AU TITRE DE L'ENGAGEMENT ET DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNES.**

**Mme Florence BERTHOUT** : DDCT 85, à nouveau la parole à notre collègue Violaine.

**Mme Violaine HACKE** : Ce sont encore des subventions pour tout Paris, mais qui concernent deux associations jeunesse du 5<sup>e</sup>, une qui n'est pas du 5<sup>e</sup>, mais qui œuvre dans le 5<sup>e</sup>, car il s'agit de Nadjastream, qui fait le Festival les nuits des arènes le 2 et 3 septembre, qui ont demandé une subvention de 7000 euros, pour les costumes, les décors et les rémunérations des artistes

La 2<sup>e</sup>, c'est l'association Youth For Good, qui est domiciliée 9 rue de Ballainvilliers, avec laquelle nous avons l'habitude de travailler, notamment pour la Semaine de la mixité. Leur grand projet est d'aider les jeunes femmes à lutter contre l'autocensure, sensibiliser les jeunes à l'égalité femme-homme, en l'occurrence pas que les jeunes femmes, mais également les jeunes hommes en priorité. Il s'agit d'une subvention de 3000 euros qui leur permettrait d'embaucher à nouveau des services civiques et de mettre en place des actions de communication avec des affiches, des flyers, des logiciels et de la bureautique, parce qu'ils ont besoin de racheter des ordinateurs.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Il s'agit d'une belle association qui agit avec des moyens très modestes. Avis favorable ? Je vous remercie pour eux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XXI - 2022 DLH 148 - LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS.**

**Mme Florence BERTHOUT** : La DLH 148, sur le lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social.

**M. Edouard CIVEL** : Il s'agit du lancement d'une procédure qui a pour but de simplifier et de rendre beaucoup plus transparente l'attribution des logements sociaux dans la Ville de Paris. Il s'agit d'une application notamment de la loi ELAN qui a été votée en fin 2018 par le gouvernement et qui prévoit une plus grande transparence, dans l'objectif de faire en sorte que les demandeurs soient mieux informés sur leur possibilité ou non d'obtenir un logement social et d'éviter de trop grandes frustrations et du flou. Il s'agit du lancement de l'élaboration du plan. Nous verrons ce qu'il donne. Je vous propose de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Tout le monde est favorable à plus de transparence, j'imagine ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XXII - 2022 DSOL 27 - SUBVENTIONS (37 600 EUROS) À 17 ASSOCIATIONS ET CONVENTION OU AVENANT AVEC SEPT D'ENTRE ELLES, POUR LEURS ACTIONS DANS LE CADRE DU MOIS PARISIEN DU HANDICAP 2022.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Madame Erol qui va nous rapporter la DSOL 27, l'attribution d'une subvention à un certain nombre d'associations dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

**Mme Nazan EROL** : Merci, Madame la Maire, chers élus et chers administrés. Effectivement, la DSOL 27 concerne des subventions à hauteur de 37 600 euros pour 17 associations et des conventions et avenants avec sept d'entre elles pour leur action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap. Comme vous le savez, le Mois Parisien du Handicap a pour but de promouvoir autour d'événements culturels, sportifs, ou de conférences et des débats, l'apport de ceux en situation de handicap dans la vie de tous les jours dans notre capitale, et en même temps, sensibiliser sur les questions autour du handicap. Les associations qui nous concernent sont Accès culture et Papillons blancs, qui proposent diverses actions dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, notamment des visites culturelles, de plus de 2 heures, pour des aveugles et des malvoyants, des malentendants et des sourds. En ce qui concerne le 5<sup>e</sup> arrondissement, cela se passe aux Arènes de Lutèce. Je vous soumetts cette délibération et sollicite votre approbation.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Madame la Maire, un instant. Laurent Audouin m'a envoyé un pouvoir en me disant qu'il avait regardé le règlement intérieur et qui disait explicitement un seul pouvoir, donc on ne savait pas qu'il pouvait y en avoir deux, donc il vient de m'envoyer un pouvoir.

**Mme Florence BERTHOUT** : À partir de maintenant, la DSOL 27, Mme Marie-Christine Lemardeley en a deux. Vous les transmettez à la Directrice générale adjointe des Services. Merci. Merci beaucoup.

Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XXIII - 2022 DSP 47 - DOTATIONS (1 805 347 EUROS) ET AVENANTS POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE/CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE GÉRÉS PAR DES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF À PARIS CENTRE ET DANS LES 5E, 10E, 11E , 12E, 13E, 14E, 15E ET 20E ARRONDISSEMENTS.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous remercie, chère Nazan, la DSP 47.

**Mme Nazan EROL** : La DSP 47 concerne une dotation de 1 805 347 euros et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale, que l'on nomme maintenant Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. À Paris, il y a dix centres CPEF de planification et d'éducation familiale. Je tiens à rappeler que dorénavant, il faut appeler cela le CSS, le Centre de santé sexuelle puisque depuis la loi de 2022-140 du 7 février 2020, relative à la protection des enfants, le nom a été changé.

La CSS qui nous concerne est celle de Colliard, qui se trouve au 4 rue des Quatrefages pour une dotation à hauteur de 116 528 euros. Ces centres accueillent aussi bien des jeunes femmes qui ont recours à l'IVG, que des étudiantes pour se faire dépister ou prescrire des médicaments de prévention, type PREP contre le sida. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, notre centre santé Colliard est géré pour la Fondation santé des étudiants de France. Ils ont accueilli une conseillère conjugale et familiale et une sage-femme pour les consultations médicales. L'année dernière, la subvention de la Ville a permis l'achat d'un appareil échographe pour le fonctionnement du centre et cette année, la subvention que nous proposons va servir à l'achat de nouveau matériel pour le fonctionnement du site et l'amélioration de la prise en charge des patientes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Le centre Colliard que nous connaissons bien réalise un très bon travail. Avis favorable, j'imagine, de tous.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous allons faire un intermède. Nous avons beaucoup d'engagements extérieurs. Je propose que nous passions tout de suite le BS, mais ensuite, nous devons reprendre l'ordre du jour pour des petits soucis d'agenda. Il faut que je puisse rapporter le vœu sur Miss.Tic, car j'ai un engagement extérieur. Allons-y, cher Pierre.

#### **XXIV - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022.**

**M. Pierre CASANOVA** : Merci, Madame la Maire. Quelques mots sur le budget supplémentaire 2022. Vous vous souvenez que lors du dernier Conseil d'arrondissement du 16 mai, nous avons approuvé à l'unanimité le compte administratif 2021, sous réserve d'approbation des crédits rapportés dans l'état spécial. Quelques mots sur cet état spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement, pour le budget supplémentaire 2022. Premièrement, sur la dotation d'investissement, pour mémoire, la dotation d'investissement concerne les travaux dans les équipements de proximité et les dépenses d'investissement des conseils de quartier.

Le budget supplémentaire sur cette section s'élève à 244 451,78 euros. D'une part, il correspond au report de 2021, pour l'essentiel, 228 282,78 euros et d'autre part, une demande de reversement de la subvention Micro-Folie, pour 15 969 euros.

Je vais vous dire un mot sur cette subvention Micro-Folie. Lors de l'appel à projets de 2021 du dispositif Micro-Folie du Préfet de la région Île-de-France, notre maire, Florence Berthout, avait déposé une demande. Pour mémoire, il s'agit d'un projet coordonné avec le ministère de la Culture, par La Villette. Et notre projet s'articule autour d'un musée numérique implanté au rez-de-chaussée dans cette mairie, dans la salle Jacqueline de Romilly, l'agora Jacqueline de Romilly, qui est l'ancien tribunal d'instance, qui était une salle polyvalente, déjà partiellement équipée, mais nous avons dû acquérir différents équipements, ordinateurs, bornes Wi-Fi, tablettes, chariots de charges, etc., selon les préconisations techniques de la Villette, pour un montant total de 15 969 euros dont tous les habitants qui fréquentent nombreux cette mairie ont pu constater le bon fonctionnement et l'utilité. Le nouveau montant de la dotation d'investissement et crédits ouverts s'élève à 412 254,72 euros.

Je vous dis également un mot rapide sur la dotation d'animation locale. Dans le budget supplémentaire, elle s'élève à 91 076,93 euros, et correspond au report de 2021. Le nouveau montant de la dotation d'animation locale crédits ouverts s'élève au total, puisqu'il y a un report, nous augmentons, à 507 957,93 euros. Voilà pour la dotation d'animation locale. Pour la dotation de gestion locale, les crédits à reporter de l'année dernière sur cette dotation s'élèvent à 397 482,88 euros dont exceptionnellement des reports libres d'emploi pour les raisons que vous connaissez.

Le montant de la dotation de gestion locale s'élève donc, au total, à 978 094,88 euros, transfert inclus, réparti en trois postes, le paiement des factures 2021, qui n'était pas parvenu avant la date de la clôture budgétaire, deuxièmement, pallier l'insuffisance du budget primitif et couvrir les dépenses de fuites énergétiques, toutes fonctions confondues, et enfin, 3<sup>e</sup> et dernier point, les reports libres d'emploi pour couvrir les nouveaux besoins récurrents. Nous arrivons ainsi à un total de dotation de gestion locale pour 2022 de 5 664 828,88 euros. Dans son ensemble, au total, le budget supplémentaire s'élève à 1 313 623,59 euros et les crédits ouverts sont, au total, pour 2022, de 2 6 585 241,59 euros.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sur le budget supplémentaire et je vous propose de l'approuver.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci, cher collègue, et merci pour l'excellente préparation de notre Directrice générale adjointe des Services. Pierre Casanova a évoqué le musée numérique, il s'appelle Micro-Folie, et il y en a à peu près 210 en France et dans le monde, initié par La Villette, en partenariat avec le Louvre, Pompidou, le musée d'Orsay, etc. Il s'agit de l'accès à plus de 2000 œuvres numérisées et cet après-midi, nous avons une séance de médiation exceptionnelle, avec des personnes en situation de grande précarité, qui sont suivies par la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas. Je rappelle que les cibles de ce musée numérique, c'est nous tous, vous tous, si vous le souhaitez, mais surtout des personnes en situation de précarité. Les enfants, les personnes en situation de précarité, et il y a des opérations particulières. Peut-être que nous pouvons voir pour que cela soit distribué à la sortie, 2 mercredis qui vont être ouverts à tous les publics pour venir voir la collection Les animaux dans l'art, et il sera possible de venir avec son animal de compagnie. Si vous avez un chat, un chien,

un iguane, ils sont les bienvenus. Des enfants m'ont dit qu'ils avaient des insectes qu'ils gardaient et ils ont demandé s'ils pouvaient venir. J'ai dit que cela était possible si les insectes étaient sous verre.

**Une intervenante :** J'ai une poule, est-ce que je peux venir avec elle ?

**Mme Florence BERTHOUT :** Oui, je regrette que la demande de versement de la compensation pour la réalisation de travaux de remise en état des locaux occupés par le centre Covid ait été rejetée, car je rappelle que la mairie du 5<sup>e</sup> a été la première à Paris à accueillir un centre Covid, à le créer. Nous avons dépensé beaucoup d'argent et je ne regrette pas. C'était la priorité absolue. Nous aurions pu avoir une compensation de la Ville, car comme cela a été fait dans la mairie, par définition, cela fait faire des économies. Nous avons fait cela avec les moyens du bord, nous avons descendu des photocopieuses de la mairie, nous avons pris en charge une partie du papier, nous avons mis des grilles pour faire l'équivalent de petites salles de consultation. Chère Madame, nous avons demandé, en compensation, puisque c'est dans ton secteur, chère Nazan, et nous n'avons pas obtenu compensation. Je regrette cet aspect des choses.

Monsieur le Conseiller de Paris, nous votons ce budget supplémentaire de l'État spécial. Avis favorable de tout le monde ? Je vous remercie.

Le budget supplémentaire de l'état spécial au titre de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XXV - 2022 DTEC 26 - APPROBATION DU PLAN D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SONORE, VERSION FINALE APRÈS CONSULTATION DU PUBLIC.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Nous reprenons, pardonnez-moi, pour des raisons pratiques, des agendas des uns et des autres, la DTEC 26, cher Édouard Civel.

**M. Édouard CIVEL :** Je vous invite à aller consulter sur le site de la Ville le plan de l'amélioration de l'environnement sonore qui avait été présenté dans une première mouture, qui a fait l'objet d'une consultation à laquelle vous pouviez participer via Internet sur le site idées.paris.fr. L'objet de ce plan est de mettre en place un certain nombre de mesures, afin de réduire le bruit que l'on subit dans les villes. Nous savons que les Parisiens et en particulier nos administrés du 5<sup>e</sup> y sont extrêmement sensibles, surtout à l'après période du confinement où nous avons été habitués à moins de bruit, et aujourd'hui, nous avons un peu de mal à nous retrouver dans des environnements sonores un peu bruyants. Un certain nombre de mesures sont proposées, notamment le fait de renforcer le contrôle routier des véhicules bruyants. Nous espérons que nous aurons des effectifs de police municipale qui nous permettront de remplir toutes ces missions.

**Mme Florence BERTHOUT :** Et des outils pour mesurer, car nous manquons cruellement d'outils pour mesurer le bruit.

**M. Édouard CIVEL :** Il y a une expérimentation qui est en cours dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons fait une demande pour être aussi dans les arrondissements pilotes pour être dans l'expérimentation avec des outils de type méduse, qui sont des appareils de contrôle du bruit. Nous avons fait un vœu il y a quelques mois et nous n'avons pas encore eu de retour, et j'espère que cela ne tardera pas à revenir, et notamment dans les propositions, il y a l'amélioration de la ZFE, le dispositif gouvernemental, qui, je pense, sera très efficace dans cet objectif-là et je remercie le gouvernement.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup, cher Édouard, vous avez déposé un vœu pour que nous puissions bénéficier du dispositif méduse, en vain, puisque nous n'avons pas eu de retour, donc nous allons redéposer ce vœu qui est important. Avis favorable, j'imagine, des uns et des autres, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XXVI - 2022 DVD 55 DDCT - SOUTIEN AUX INITIATIVES DES ASSOCIATIONS VÉLO DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT À 10 ASSOCIATIONS (MONTANTS : 173 541 EUROS EN INVESTISSEMENT) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES.**

Mme Florence BERTHOUT : DVD 55 DDCT, il s'agit du soutien aux initiatives des associations vélo, cher Édouard.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire, il s'agit de subventions d'investissement à une dizaine d'associations pour un montant total de 170 000 euros. Certaines associations sont localisées dans des arrondissements et certainement des vocations à couvrir peut-être tout Paris. Nous ne connaissons pas ces associations, en tout cas, elles n'interviennent pas à date dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. J'espère que ce sera le cas à l'avenir.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Adoption, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XXVII - 2022 DVD 59 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À PARIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DES ANCIENNES CARRIÈRES DES « CAPUCINS » (SEADACC).**

Mme Florence BERTHOUT : DVD 59.

M. Édouard CIVEL : merci, Madame la Maire. Outre les catacombes auxquelles nous pouvons accéder depuis certains endroits dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, vous avez également des anciennes carrières, les carrières des Capucins, qui se situent essentiellement sous le 14<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais qui passent aussi un peu sous le 5<sup>e</sup>. Vous avez une association qui s'appelle la Société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins, la SEADACC, qui s'occupe de ces carrières et qui s'occupe de les préserver et qui organise des visites privées, une sorte de musée qui n'est pas ouvert au public, mais ce sont des visites sur réservations qui ont lieu. Cette association gère ces carrières depuis une vingtaine d'années, il s'agit de renouveler la convention qui leur donne usage de ces carrières pour en assurer les visites. Je vous propose de voter favorablement au renouvellement de cette convention d'occupation.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. J'en profite pour dire que je regrette que nous n'ayons toujours pas de retour de la Ville sur la consolidation de la rue Pierre Nicole, au-dessus du petit bout de la crypte qui est dénommée crypte du Bienheureux Reginald, où il y a des fuites d'eau. Nous avons déposé d'innombrables vœux lors de la précédente mandature et je redis qu'il faudrait une étude de diagnostic sérieuse. Il s'agit d'un sujet culturel espace public. Avis favorable ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**XXVIII - 2022 DVD 69 - RÉSEAU DE CHALEUR PARISIEN - CLASSEMENT ET DÉFINITION DE LA ZONE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE.**

Mme Florence BERTHOUT : À nouveau la parole à notre collègue Édouard Civel pour la DVD 69, cher Édouard.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit cette fois de regarder les zones de développement prioritaire pour le réseau de chaleur parisien. Nous avons un réseau de chaleur à Paris, ce qui est assez efficace sur le plan environnemental, afin de chauffer les bâtiments, un réseau que nous pouvons petit à petit étendre. L'idée est de définir les zones où, lorsque vous avez des travaux importants dans un immeuble, c'est-à-dire des changements importants de chaudière, des constructions nouvelles, des extensions, vous allez devoir faire une étude pour voir si l'opportunité de se raccorder au réseau de chaleur urbain est pertinente ou pas. Il s'agit de promouvoir l'extension de ce réseau de chaleur urbain.

Vous avez une carte de là où il passe dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, et les immeubles qui ont au moins 30 % de leur surface à moins de 60 m de ce réseau de chaleur existant, devront, s'ils engagent des travaux de rénovation importants, étudier la possibilité de se raccorder au réseau de chaleur. Il s'agit d'une bonne chose. Le réseau de chaleur urbain de la ville de Paris est actuellement à 53 % d'énergie renouvelable. En réalité, quasiment l'intégralité est couverte par l'incinération des déchets, ce qui relève du Sycotm. Les déchets sont incinérés et cela fait de la chaleur que l'on réinjecte dans le réseau de chaleur urbain. Néanmoins, ce taux renouvelable est de 53 % en 2020. Il était de 49 % en 2014. Je regrette que sous la précédente mandature, nous n'ayons progressé que de 4 %, sur les énergies renouvelables du réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris. Si nous voulons tenir les objectifs que se fixe la Ville de Paris sur 2030 et 2050 en matière d'énergies renouvelables, il va falloir passer la seconde.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable, j'imagine.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avec votre autorisation et avant de céder la parole à notre collègue Pierre Casanova, je dois quitter le Conseil d'arrondissement pour me rendre dans une école et j'ai beaucoup de retard, je dois rapporter un vœu que j'ai souhaité déposer avec mes collègues et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité, relatif à la dénomination d'une placette qui serait située au niveau du 15 bis, rue Buffon. Vous avez l'école maternelle, vous avez la bibliothèque, et vous avez des espaces paysagers que, d'ailleurs, j'ai fait restructurer il y a quelques années.

### **XXIX - VŒU RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE PLACE EN HOMMAGE À RADHIA NOVAT, DITE MISS. TIC, PIONNIÈRE DU STREET ART (RUE BUFFON).**

**Mme Florence BERTHOUT** : Vous le savez, une très grande artiste nous a quittés il y a quelques semaines, elle est connue sous le nom de Miss.Tic, c'est un peu son nom de scène, si j'ose dire, mais son vrai nom, c'est Radhia Novat, elle était née en 1956 et elle est décédée à Paris il y a quelques semaines. Il s'agit d'une pionnière du Street Art. Elle a beaucoup contribué au développement du graffiti en France, en particulier dans les années 80, où cet art prenait son essor, aux côtés de toute une génération d'artistes, très talentueux, comme notamment, il y en a beaucoup d'autres, Jef Aerosol, Blek le Rat, et il y a un Jérôme Mesnager qui est toujours en vie, fort heureusement, et qui a beaucoup réalisé d'œuvres de Street art dans Paris, et notamment dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Quand vous vous promenez, il y a des œuvres de Mesnager. J'ai en tête des œuvres de Mesnager notamment, mais pas que, rue Broca, rue Pascal, sauf erreur de ma part, et il y en a d'autres, puisque nous avons le 7<sup>e</sup> qui est intervenu à notre demande dans le cadre du festival Quartier du livre. Beaucoup de jeunes, également, très talentueux.

Son espace d'expression était la rue. Il y a eu les galeries, le cinéma, la mode.

Miss.Tic a exercé son talent dans la mode. Il y avait un autre aspect peut-être un peu plus méconnu de la personnalité de Miss.Tic, elle a beaucoup milité au service de causes, en faveur de la justice sociale, très investie sur les questions du féminisme. À l'instar des timbres qui avaient été mis en mars 2011 pour la journée internationale du droit des femmes. Elle habitait l'arrondissement. Elle habitait rue Buffon. Son atelier était dans le 13<sup>e</sup>. Les habitants du 5<sup>e</sup> qui la connaissaient l'appréciaient beaucoup, et tous âges confondus. Les gens ont été très tristes. Ils m'en ont parlé. J'ai eu sa famille au téléphone et j'ai proposé qu'un lieu porte son nom. Comme elle habitait rue Buffon, l'idée serait de donner le nom de cet espace à Miss.Tic, ce qui serait à la fois modeste, symbolique et fort. Nous sommes près du Jardin des Plantes, à la fois près du lieu où elle habitait. Sa belle-fille que j'ai eue au téléphone m'a dit que c'était une très jolie idée.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter ce vœu. J'aimerais beaucoup qu'avec l'association les Arts de la Bièvre, cher Pierre, nous puissions créer un répertoire du Street Art dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Cela a été fait dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Cela mérite de le faire dans le 5<sup>e</sup>, car le statut des œuvres qui sont dans la rue n'est pas très clair. Il y a des choses qui sont assez évidentes et d'autres, sur une porte, qui menacent d'être cassées, sur un bout de trottoir, et j'aimerais beaucoup qu'avec les Arts de la Bièvre, nous puissions entreprendre ce travail pour répertorier les œuvres.



**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je partage votre goût pour les œuvres de Miss.Tic, mais nous allons nous abstenir, parce qu'apparemment, quelque chose est à l'étude au niveau du cabinet de Laurence Patrice et de Carine Rolland. Donc nous allons nous abstenir.

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais pourquoi s'abstenir ? Vous faites ce que vous voulez, mais elle habite le 5<sup>e</sup>, nous proposons modestement quelque chose et cela n'est pas du tout antinomique avec quelque chose qui serait fait ailleurs. Je ne comprends pas votre position.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Nous pouvons mettre une plaque à l'endroit où elle habitait.

**Mme Florence BERTHOUT** : Donc nous ne sommes pas d'accord. L'idée, ce n'est pas de mettre une plaque. Il s'agit du service minimum, pardonnez-moi, compte tenu de la personnalité de Miss.Tic. Je ne comprends pas votre position qui consiste à dire que, comme il y a une autre idée au cabinet d'un élu, nous n'allons pas faire cela. Pardonnez-moi, mais je ne vois pas ce qui empêche de rendre un hommage à Miss.Tic dans la rue où elle habitait, sur un espace qui n'a aucune dénomination, au motif qu'il y a une autre idée. Il y a peut-être d'autres idées, mais c'est là où elle habitait. Elle n'habitait pas dans un autre endroit. Je ne comprends pas votre abstention lorsque l'on veut rendre hommage à quelqu'un. Je suis un peu déçue. Je vous propose de passer au vote et je ne comprends pas votre position. Les élus s'associent à votre vote qui consiste à ne pas rendre hommage à Miss.Tic dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, où elle habitait. Cela est incroyable.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Il ne s'agit pas de ne pas rendre hommage. C'est à l'étude.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce n'est pas à l'étude. Il y a quelque chose qui ne porte pas de nom. Rendre hommage à une personnalité qui habitait à une rue, je ne vois pas en quoi cela est antinomique d'une autre initiative, et tant mieux s'il y a une autre initiative. Nous devons rendre hommage aux artistes là où ils ont exercé leur talent, me semble-t-il.

Nous passons au vote. Êtes-vous sûre que vos collègues s'associent à votre vote ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Non, je ne suis pas sûre. Si vous voulez, on peut ne pas les faire prendre part au vote.

**Mme Florence BERTHOUT** : Les deux autres ne prennent pas part au vote et vous vous abstenez. Avis favorable, j'imagine, de tout le monde, et je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 11

Abstention : 1 (Mme LEMARDELEY)

NPPV : 2 (Mme ROSSET et M. AUDOUIN)

**Mme Florence BERTHOUT** : Mon premier adjoint va prendre le relais. Nous allons rendre la parole à Monsieur Pierre Casanova qui rapporte la DAC 32, 40, 189 et 285, et il va être aussi efficace que nous le fûmes. Ensuite, il y aura un vote très important que va défendre notre collègue Violaine Hacke qui concerne le gymnase Gaudin. Merci beaucoup.

### **XXX - 2022 DAC 32 - SUBVENTIONS (395.975 EUROS), CONVENTIONS AVEC SEIZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP).**

**M. Pierre CASANOVA** : Merci, Madame la Maire. Je relève le défi et j'essaierai d'être aussi succinct que vous le fûtes.

Pour la DAC 32, il s'agit d'un projet de subvention d'un montant total, mais pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, ce ne sera qu'une fraction, de 385 975 euros destinés à 16 théâtres parisiens, et un de ces 16 est dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'agit du théâtre de la Contrescarpe, qui est bien connu de nos habitants, puisqu'il est 5, rue de Blainville, il est dirigé par Dominique Gosset depuis de nombreuses années, et il contient une grosse centaine de places, 110, et il projette de réaliser des travaux sur son système de désenfumage. Le remplacement des BAES, des disjoncteurs et la réfection des portes coupe-feu qui donnent sur la rue, ainsi que l'installation de poteaux tactiles et la rénovation des pièces d'eau pour un montant total, dont nous subventionnerons qu'une partie, de 26 591 euros et la subvention dont le principe nous est soumis ce soir, de la Ville de Paris, s'élève à 7582 euros. Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver, pour ce qui concerne le 5<sup>e</sup> arrondissement, le théâtre de la Contrescarpe, ce projet de subvention.

**M. Edouard CIVEL** : Merci, Monsieur Casanova. Qui est pour ? Nous sommes pour l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **XXXI - 2022 DAC 40 - SUBVENTION (15.000 EUROS) ET CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ART ET DE CULTURE DE LA RUE BROCA (5E).**

**M. Pierre CASANOVA** : Merci de me redonner la parole. Il s'agit d'un projet de subvention de 15 000 euros au bénéfice du Centre d'art et de culture de la rue Broca, mieux connu de nos habitants comme le réceptacle et le sponsor du Centre d'art et de Culture de l'espace Rachi, qui est soutenu par la Ville de Paris depuis sa création. Il s'agit d'un bel espace, une salle de réception qui contient plus de 300 personnes assises et une galerie d'exposition. L'association bénéficiaire de cette subvention organise de nombreuses manifestations artistiques et événements culturels, des représentations théâtrales, mais aussi des projections de films, des concerts, des expositions, des forums, des débats. Il y a très peu de temps, des lectures, notamment des lectures de textes d'Albert Cohen très réussis, et la salle était comble, j'en suis témoin. Il est dirigé par Alain Knafo, qui, auparavant, pendant plus de 10 ans, avait été l'assistant d'Albert Kadouch. Il s'agit d'un beau projet, d'une belle association qui a fait ses preuves. Il s'agit d'une institution fréquentée par les personnes du 5<sup>e</sup> arrondissement et au-delà. Ce projet de subvention est tout à fait légitime et je vous incite à le soutenir.

**M. Edouard CIVEL** : Merci. Tout le monde est pour ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **XXXII - 2022 DAC 189 - SUBVENTION (7.000 EUROS) À L'ASSOCIATION PHOTO SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (5E, 6E ET 7E).**

**M. Pierre CASANOVA** : Je vais me contenter de décrire cette demande de subvention et je laisserai à chacun sa liberté d'appréciation et de vote. Il s'agit d'un projet de subvention de 7000 euros, au bénéfice de l'association Photo Saint-Germain-des-Prés. Le siège de cette association est dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Depuis deux ans, elle n'a pas pu mettre en œuvre son événement annuel. Elle projette en novembre prochain, précisément entre le 3 et le 19 novembre, de reprendre son programme d'exposition via une sélection dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, de différents lieux, musées, galeries, librairies de la rive gauche, une exposition de photographies pour l'essentielle contemporaine. À part cette exposition partielle dans des lieux du 5<sup>e</sup> arrondissement, le lien avec notre bel arrondissement ne nous paraît pas immédiat ni direct, c'est pour cela que je vous incite à voter tout à fait librement, selon votre appréciation, ce projet de subvention de 7000 euros. Un euro est un euro.

**M. Edouard CIVEL** : Merci, Monsieur Casanova. Sur cet appel à la liberté, qui vote pour ? 5. Monsieur Casanova, pour ?

**M. Pierre CASANOVA** : Je m'abstiens.

**M. Edouard CIVEL** : Je m'abstiens aussi. Madame Lemardeley ? Pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 6 pouvoirs)  
Pour : 9

Abstention : 5 (Mmes BERTHOUT, EROL, HOOGSTOËL, MM. CASANOVA et CIVEL)

### **XXXIII - 2022 DAC 285 - SUBVENTIONS (28.000 EUROS) AUX ASSOCIATIONS DE CHŒURS AMATEURS POUR ADULTES.**

**M. Pierre CASANOVA** : Terminons en fanfare, ou plutôt un oratorio, il s'agit d'un projet de subvention d'un total de 28 000 euros destinés à différentes associations de chœurs amateurs. Cela va au travers de plusieurs arrondissements de Paris, mais une association qui nous est chère et que nous connaissons depuis plus longtemps concerne directement le 5<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit, pour ne pas le nommer, du Chœur d'Oratorio de Paris, qui compte, parmi ses belles voix, de nombreux habitants et amis du 5<sup>e</sup> arrondissement, mais ce n'est pas le seul lien du Chœur d'Oratorio, car il a un 2<sup>e</sup> lien qui est social. Ce chœur organise régulièrement, avec le CASVP du 5<sup>e</sup> arrondissement des représentations et donne des invitations à destination du public le plus défavorisé. Un petit mot sur ce chœur. Il compte aujourd'hui pas moins de 60 choristes, dix solistes, 25 musiciens et, étant donné les événements sanitaires passés, il s'apprête à multiplier les événements et les concerts qui avaient été retardés ou annulés, puisqu'il s'agira de pas moins de sept programmes pour l'année 2022, du requiem de Dvorak, jusqu'à la messe Di Gloria de Puccini et un requiem de Durufly, et je dis évidemment, car je voulais commencer par cette belle œuvre.

Le montant de la subvention n'est pas exagéré, compte tenu de l'importance de ce que fait ce chœur il s'agit de 6000 euros et je vous recommande très chaudement ce chœur et tous ceux qui le composent et qui œuvrent bénévolement à son service.

**M. Edouard CIVEL** : Merci, Monsieur le Conseiller de Paris. Unanimité, merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **XXXIV - VŒU RELATIF AU RÉTABLISSEMENT DES COURS « PARIS SANTÉ NATURE » AU GYMNASSE LUCIEN GAUDIN.**

**M. Edouard CIVEL** : Je vous propose de faire un saut dans l'ordre du jour pour le vœu relatif au rétablissement des cours de Paris Santé Nature au gymnase Lucien Gaudin et je cède la parole à Violaine Hacke.

**Mme Violaine HACKE** : Merci, Monsieur le Premier adjoint. En effet, nous souhaitons déposer un vœu relatif au rétablissement des cours de Paris Santé Nature qui avaient lieu au gymnase Lucien Gaudin pendant des années et qui ont pris fin en 2018 par restriction budgétaire, donc baisse du budget des vacances, et qui étaient très prisés par les habitants de notre arrondissement. Ils avaient été remplacés par une association qui s'appelle Canne et bâton, qui n'a pas pu se pérenniser sur le long terme pour cause de période Covid, ce que nous pouvons très bien entendre, mais en tout cas, il y a une véritable demande de nombreux adhérents de ces cours à voir revenir cette activité le dimanche matin. Nous demandons, nous émettons le vœu auprès de la mairie de Paris, que ce créneau soit remis en place et qu'on y alloue le budget adéquat.

**M. Edouard CIVEL** : Merci, Madame Lemardeley.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Nous allons nous abstenir, car apparemment, il n'y a pas de structure pérenne pour prendre en charge ces cours à cette heure-là. Ni de budget, d'ailleurs.

**M. Edouard CIVEL** : Justement, nous demandons de remettre en place le créneau et d'allouer le budget.

**Marie-Christine LEMARDELEY** : C'est aussi une association.

**M. Edouard CIVEL** : Il s'agit de l'association historique.

**Mme Violaine HACKE** : Non, c'était une association qui travaillait avec la Mairie de Paris et vous ne l'avez plus depuis 2018. Je me suis renseignée et on m'a dit que la seule raison pour laquelle cela a été supprimé, c'était le budget des vacances. Mais on ne m'a jamais dit que l'association qui s'occupait de cela pour la Mairie de Paris n'existait plus. Nous pouvons retrouver une association qui fait cela.

**M. Edouard CIVEL:** Nous voulons remettre en place le créneau. L'idée est de retrouver les créneaux le dimanche matin avec un budget dédié pour faire ce type d'opérations en direction des seniors. Cela est très apprécié. Nous avons vu les montants des subventions que nous avons votées aujourd'hui, donc là, nous sommes à peu près certains que nous avons du monde et que c'est au bénéfice des Parisiens. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 11

Abstention : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50**

La Secrétaire de séance



Violaine HACKE